

## **Procès-Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 3 octobre 2020 de 14h00 à 16h00**

### **A Aix les Bains (74) (AG de la FFESSM)**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion (PV + annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National,  
Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la  
CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission  
Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie  
Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

#### **Représentation des régions :**

Nouvelle Aquitaine :	Sébastien ALLEGRE
Bretagne, Pays de la Loire :	Jean-Paul MARTEAU
Centre, Val de Loire :	Christian JOLIVET 2 <sup>nd</sup> vice-président de la CTN
Corse :	Arnaud ZARAGOZA
Grand Est :	Laurent MARCOUX
Guadeloupe :	Jaco NADAL non représenté
Ile de France:	Patrick LAMERAT
Occitanie :	Bernard FABIANI non représenté
Martinique :	George ORTOLE non représenté
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON représenté par Jean-Pierre VIGNOCCHI
Hauts de France :	François DESPRETS
Normandie :	Adrian DAVID
Polynésie Française :	Pascal LE COINTRE non représenté
Sud :	Gregory POIRIER représenté par François DESPRETS
Auvergne Rhône Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Ile de La Réunion :	Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE
Bourgogne, Franche Comté :	Jean Marie VINATIER représenté par Cyrian BOISFARD

#### **Sont également présents :**

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN  
Philippe MARTINOD, 1<sup>er</sup> vice-président de la CTN  
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub  
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Les instructeurs nationaux : Tony MERLE, Guy ZONBERG, Jean-Claude JONAC, Jérôme  
HLADKY.

La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

1/ Evolution du cursus MF 2 (L. Marcoux) une synthèse du retour des régions a été envoyée en aout, des arbitrages ont été faits, le document est repris pour validation. Sont examinés différents points pour la pratique, parmi ceux-ci : le maintien de l'obligation de présenter un RIFAP pour se présenter au MF2, la suppression de la distinction entre stages initiaux nationaux et régionaux, la définition des tuteurs de stage, les séances de pédagogie au premier degré, la validation de séances effectuées durant le stage en situation, la suppression de la présentation au MF 2 par le Président de club, la signature du dossier de candidature par la CTR d'appartenance, la possibilité d'utiliser un mft lors des épreuves de pédagogie, le déroulement de l'épreuve de pédagogie à 50m, le tour d'horizon lors de l'apnée, la descente à 50m pour la plongée technique, la vitesse de remontée à la DTMR. Puis des précisions/ajustements sur les différents contenus de théorie.

2/ Livrets pédagogiques : les livrets (initiateur, MF 1 ou MF 2) sont dématérialisés, téléchargeables sur le site internet de la FFESSM, les livrets sont repris, légèrement amendés, il y a accord général sur les contenus.

Question sur la signature des livrets pédagogiques par le Président de CTR. Oui ils doivent être validés par le président de la CTR organisatrice du stage initial, voté à l'unanimité moins BPL.

3/ Recrutement INS : la politique depuis le début de l'olympiade était de recruter 5 INS par an pour maintenir les effectifs du collège. L'année particulière fait qu'il n'y a pas eu d'examen MF2 et que les INS sont nombreux. Faut-il maintenir le nombre de recrutement compte tenu de la situation ? La remise en cause de ce recrutement modifie le plan prévu. Mais il n'en demeure pas moins que l'accomplissement des cursus pourrait être compliquée. Proposition est faite de constituer les dossiers pour la réunion administrative de novembre, différentes régions se sont positionnées (Normandie, Aura, Centre, Sud).

4/ Question diverses

Question Centre : la formulation actuelle incite les candidats à effectuer un stage en situation MF 2, mais ne le rend pas obligatoire, il y a une grande ambiguïté, faut-il rendre ce stage obligatoire ? Le constat est que les candidats font le stage, ils l'effectuent de façon volontaire, la nécessité de le rendre obligatoire ne paraît pas s'imposer. Pour rappel le CDN avait refusé cette obligation lors de la dernière refonte du cursus. Cela obligerait les CTR à formaliser les choses, et engendrerait des lourdeurs.

Vote : unanimité pour le maintien de la situation actuelle.

## Suite de la réunion de la Commission Technique Nationale

**Mercredi 21 octobre 2020 20h30-22h00**

**En visio conférence**

### Changements dans la représentation des régions :

Guadeloupe :	Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL
Martinique :	George ORTOLE
Polynésie Française :	Pascal LE COINTRE représenté par Yvon FAUVEL
Sud :	Gregory POIRIER
Auvergne Rhône Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE non représentée
Ile de La Réunion :	Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE
Bourgogne, Franche Comté :	Jean-Marie VINATIER représenté par Joel ABISSE

### Sont également présents :

Pascal CHAUVIERE, référent Handisub  
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Les instructeurs-instructrices nationaux : François PAULHAC, Anne CORBE.

5/ Contenu des formations secourisme (F. Paulhac) : Aujourd'hui le MFT ne donne pas les contenus de formation, ils sont énoncés dans les livrets. Présentation des contenus pour un référentiel « autoporté » (aussi bien anteor que rifap) dans le mft, en prenant en compte les dernières recommandations de la CMPN (sur l'aspirine notamment), la référence aux grilles du ministère de l'intérieur et l'intégration d'une grille d'allègement. La formation Anteor passe d'une demi-journée à une journée, le temps paraît trop court pour donner l'ensemble des notions. Question est posée par le groupe de travail de mettre le rifap pour les formations de PA 12, 20 & 40. Il paraît intéressant de mettre en place du tractage/sortie de l'eau pour les PA12, 20 & 40, mais pas le Rifap qui alourdirait trop les formations puisqu'il y a un DP titulaire du rifap lors des plongées.

Débat sur une proposition du groupe de travail de mettre en place du recyclage et sur la durée du Rifap comparée à celle du PSC1.

Les documents seront transmis aux présidents de CTR pour revenir dessus lors de la CTN de janvier. Par ailleurs, les livrets fédéraux ont été mis à jour, une possibilité de formation à distance est intégrée.

6/ Coursus Handisub (P. Chauvière) : les cursus ont été mis en forme comme les brevets de plongeurs, une première présentation est effectuée. Il s'agissait également d'intégrer les remarques effectuées par le défenseur des droits en fin d'été 2020. Pris en compte du fait que le passage en Handisub des plongeurs est nécessaire si leur situation nécessite une adaptation des cursus « classiques ». De même il est possible de passer de handisub aux cursus classiques. Le code du sport a été adapté, les personnes en situation de handicap cognitif peuvent, sous réserve du certificat médical, accéder au pesh 12m et non plus uniquement au pesh 6m. Proposition de fiches d'évaluation (comme pour les formations classiques). Présentation du projet définitif lors de la CTN de janvier, présentation au CDN de février.

7/ Positionnement du E4 dans le cadre des modules de formation du livret pédagogique MF 1 : il était spécifié que pour les formations de 6 à 20m le E4 devait être présent dans la palanquée en stage

en situation MF1. Le CDN fait remarquer qu'il est présent sur site, mais que le stagiaire pédagogique est de fait E2 et que le E4 n'a pas à être présent de façon systématique. Le CDN le demandant, la phrase a été modifiée par suppression des termes « dans la palanquée ».

8/ Questions diverses :

Zone d'évolution des plongeurs en formation : est-il possible de faire des exercices à plus de 6m lors d'une formation N1 ? Le code du sport définit les zones de formation, ainsi pour les débutants c'est entre 0 et 6m. Mais une fois la compétence acquise il paraît possible de la mettre en œuvre dans une zone plus profonde.

IdF : Question Rifap il est demandé pour le GP associé mais pas pour le MF1 ni le MF2 associés. Nous voyons des dossiers pour des moniteurs de diverses origines dont certains n'ont aucune formation de secourisme. Cela paraît étrange. Demande est faite de rajouter l'obligation du Rifap dans les dossiers de moniteurs associés à l'unanimité.

Eric Hébert attire l'attention des présidents de CTR sur le cas de plongeurs français, résidents français, qui passent des brevets à l'étranger pendant leurs vacances et demandent ensuite un moniteur associé, ce n'est pas dans le cadre prévu.

IdF : Initialement l'ancienne uc 10 pouvait être réalisé entre 15 et 20m en milieu artificiel, car les candidats sont des GP, ils connaissent le milieu naturel. Aujourd'hui il est imposé de la faire en milieu naturel. Il s'agit d'évaluer des capacités pédagogiques et non pratiques. L'idée de ce complément était de préparer les plongeurs à encadrer en milieu naturel, il est de plus pris en compte maintenant pour des allègements au MF1. Mais il est regrettable de limiter les passages de modules dans les régions qui n'ont que peu l'accès à la mer. Les avis sont partagés, des CTR demandent réflexion, la question sera mise au vote en janvier.

Corse : un enfant de 12 à 14 ans peut faire un PE12 en 3 plongées, le même qui fait un plongeur de bronze ou d'argent en 4 plongées accède à l'espace 0-6m. Il serait logique de permettre au plongeur de bronze/argent de 12 ans ou plus de plonger à 12m. Adopté à l'unanimité.

9/ Recrutement INS : les régions ayant engagé la constitution d'un dossier sont la Normandie, Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Aura, Sud, Guadeloupe. Soit 6, il était prévu 5 postes. Cependant un actuel INs s'est désisté en cours de cursus, il y a donc un poste « à rattraper » sur les recrutements de 2018 par rapport à la politique prévue pour maintenir l'effectif du collège. En conséquence il est envisagé de demander l'ouverture de 6 postes dont un outremer. Les délais sont assez courts. La réunion administrative du collège IN est reportée compte tenu de la situation sanitaire plusieurs solutions sont à l'étude pour replacer celle-ci. Actuellement il y a 13 Ins, 5 vont terminer leur cursus lors de la réunion administrative.

10/ Livrets pédagogiques MF1 : le Président de CTR joue un rôle dans les allègements, c'est lui qui valide pour le stage initial d'après le mft. Comme certains allègements sont très définis il serait plus simple de demander de le faire faire au responsable du stage, délégué par la CTR pour alléger la procédure. Par contre il est bien nécessaire de passer par le Président de CTR pour la dispense totale de stage. Adopté à l'unanimité

Les livrets doivent être mis en ligne, mais certaines pages posent problème, avec un risque de modification de certaines lignes (dates...). Il est proposé de retirer du téléchargement les pages validées par la CTR, qui seront délivrées en main propre lors des stages initiaux/finaux. Adopté à l'unanimité.

Nota : les livrets devraient être disponibles sous une à deux semaines.

Prochaine CTN en janvier, si les conditions sanitaires le permettent.

Secrétaire de séance  
Bertrand MARTIN



Président de la CTN  
Eric HEBERT

